

Economie, droit, religions : le cours de citoyenneté s'ébauche

ÉCOLE Le parlement de la Communauté trace le cadre du nouveau cours

► La proposition émise par les parlementaires devrait être largement suivie par la ministre de l'Enseignement.

► Mais un an pour créer un cours, c'est peu.

Inventer un cours ne s'improvise pas. Et il va falloir faire en un an ce qui prend d'ordinaire plusieurs années. Pour créer un cours nouveau, il faut en effet rédiger un référentiel (les objectifs du cours), pondre le programme (les contenus ?) avant de déterminer le diplôme dont devra disposer le prof qui souhaite enseigner le cours.

Titanesque.

Mais l'agenda est là : selon l'accord intervenu mardi dernier au gouvernement de la Communauté française, le cours de citoyenneté sera instauré dans l'école officielle en septembre 2016 au primaire, en septembre 2017 au secondaire. En bref : l'élève qui souhaite rester au cours de religion/morale (qui sera réduit à 1 heure) aura 1 heure de citoyenneté ; l'élève qui souhaite être dispensé de religion/morale aura 2 heures de citoyenneté.

Quel contenu donner à ce cours ? A Joëlle Milquet (CDH) de faire. Mais la ministre de l'Éducation ne partira pas d'une feuille blanche. Le 28 avril, le parlement de la Communauté a chargé un groupe de travail de jeter les balises du cours nouveau.

Présidé par la socialiste Caroline Désir, il a associé PS, CDH, MR, Ecolo et FDF. Il a remis lundi à Milquet une note approuvée par tous les partis (ce n'est jamais banal) et dont la ministre a dit qu'elle s'inspirera largement.

Le cours s'appellera « cours de philosophie et citoyenneté. »

On y étudiera les « différents courants de pensées, philosophiques et religions ». On y développera la « capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique », la « capacité de respecter le pluralisme des convictions et représentations » ou la « capacité de gérer de manière non conflictuelle tensions, divergences, conflits ». On étudiera les principes et fondements de la démocratie et le fonctionnement de notre pays (sources de droit, institutions, pouvoirs...). Il y aura une formation « aux dimensions politique, sociale, économique, environnementale et culturelle de la citoyenneté. » Ainsi qu'une approche des « grands enjeux et débats des

sociétés contemporaines ».

Pour le groupe de travail parlementaire, il serait « inconcevable » que ce cours ne vaille que pour l'officiel.

Le référentiel (les grands objectifs, donc) sera donc inséré dans un décret de

2007 (qui jetait les premières bases d'un cours de citoyenneté... et qui n'a jamais été suivi d'effets).

Ce décret, de portée générale, touchera donc l'enseignement libre mais il pourra adapter le référentiel à sa guise – en dispersant les apprentissages proposés dans sa grille-horaire existante, sans créer un cours spécifique.

Autre point de consensus : le groupe de travail « admet » que les actuels titulaires des cours de religion/morale puissent donner le cours de philo et citoyenneté, pourvu qu'ils détiennent les diplômes qui leur seront réclamés (lesquels ? à Milquet de le dire) et pourvu qu'ils suivent « avec fruit » une formation complémentaire qui leur sera proposée – une formation à inventer, ici encore.

Beaucoup de choses à régler avant un an, pour résumer. La députée PS Caroline Désir l'admet : « C'est serré mais jouable. » ■

PIERRE BOUILLON

Et si l'on philosophait au cours de citoyenneté ?

Et si on consacrait entièrement le cours de citoyenneté à la philosophie, à tout le moins dans le troisième degré, en cinquième et en sixième secondaire ? C'est, en substance, l'idée que lancent les chefs des cinq départements de philosophie de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCL, ULB, ULg, UNamur, USaint-Louis). Ces universitaires se sont réunis de leur propre initiative, non pas pour se positionner dans le débat de l'avenir des cours philosophiques, mais pour avancer une proposition concrète dans le cadre du futur cours de citoyenneté. Dans le réseau de la Communauté française, des communes et des provinces, ce dernier sera mis en place dans les écoles primaires dès 2016, en secondaire dès 2017.

« L'idée serait d'instaurer un cours de philosophie et citoyenneté dans le troisième degré, en cin-

quième et sixième secondaires », explique Laurence Bouquiaux (ULg). Idéalement, les profs l'imaginent à une fréquence de deux heures par semaine.

Qui donnerait ce cours ? En priorité, des diplômés en philosophie – ce que sont de nombreux enseignants de morale, pour qui

le master en philo est un titre requis. Mais la volonté du gouvernement de la Communauté française (PS-CDH) est de s'adapter à l'avis de la Cour constitutionnelle sans engendrer de pertes d'emploi. Les chefs des départements s'engagent, pour cela, à organiser une formation universitaire. « Les modalités de cette formation ne pourront être précisées que lorsque nous connaîtrons le nombre de personnes concernées, poursuit Laurence Bouquiaux. Mais nous pourrions travailler sur la valorisation des acquis de l'expérience, accorder des dispenses selon le parcours des ensei-

gnants. »

L'initiative est intéressante car elle regroupe des universitaires au-delà des différences idéologiques. Preuve de leur motivation, les philosophes ont d'ores et déjà planché sur un programme (référentiel de compétences). Lorsqu'ils ont rencontré la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, début juin, celle-ci a manifesté, selon leurs dires, de l'intérêt pour l'initiative et les a invités à être partie prenante du groupe de travail chargé d'élaborer le contenu du cours.

Une telle disposition ne transformerait-elle pas la nature du

cours de citoyenneté tel qu'envisagé jusqu'ici ? Dans la note rédigée par Didier Viviers et Philippe Van Parijs dans le cadre du Pacte d'excellence, le cours de citoyenneté brasse de nombreuses thématiques (citoyenneté politique, économique, respect, solidarité, civilité...).

« Nous avons hérité d'Aristote par les Arabes »

Réponse des philosophes : « Ce cours ne se ferait pas à l'exclusion des autres matières. La philosophie ne porte pas sur un objet défini, c'est d'abord une méthode pratique. La philo permet de débattre sur différents sujets actuels, des sciences à l'économie, en passant par la politique. »

Dans le débat des cours philosophiques, c'est d'abord l'idée de séparer les élèves qui a agité les débats, surtout dans le contexte post-Charlie Hebdo. Pour les philosophes, le cours apprendra aux élèves « à se situer dans la philosophie occidentale issue de l'Antiquité grecque, sans négliger la philosophie juive et islamique ». « On oublie que nous avons hérité d'Aristote via les Arabes, qui l'ont traduit », conclut Sophie Klimis (USaint-Louis). ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

GÉNÉRALISATION**« Il faudrait le faire
dans tous
les réseaux »**

Quid dans l'enseignement technique et professionnel ? Un cours de philo sera-t-il aussi bien reçu dans ces options que dans la filière générale ? Les professeurs de philosophie sont prêts à envisager un cours adapté. *« C'est souvent même dans ces sections-là, où les jeunes sont confrontés à beaucoup de questions existentielles, qu'on a le plus de répondant et de débat »*, estime Jean-Michel Counet (UCL). A ses yeux, ce cours devrait aussi être inséré dans le réseau catholique. Rappelons que ce dernier n'est pas concerné par l'arrêt de la Cour constitutionnelle, qui permettra aux élèves de la Communauté française, des communes et des provinces, d'avoir deux heures de citoyenneté à l'avenir.

A.-C.B.